



Résolution adoptée lors de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le huitième jour du mois d'octobre 2008, à 19h00, à la salle du conseil sise au 101, rue du Pont, Huberdeau et à laquelle étaient présents : Madame Évelyne Charbonneau, mairesse et les conseillers messieurs et madame : Fabien Provost, Martin Prévost, Louis Laurier et Denise Miller.

M. Jean-Pierre Provost, conseiller est absent, absence non motivée.

M. Daniel Laurin, est absent, absence motivée.

Tous formants quorum sous la présidence de madame Evelyne Charbonneau, mairesse.

Madame Guylaine Maurice, directrice générale/secrétaire-trésorière et Madame Karine Maurice-Trudel directrice générale / secrétaire-trésorière adjointe étaient aussi présentes.

RÉSOLUTION 168-08

DEMANDE D'APPUI PROJET DE LOI 398 MODIFIANT LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES AFIN DE PERMETTRE DE REPORTER LES AUGMENTATIONS DE TAXES FONCIÈRES CAUSÉES PAR LES VARIATIONS INÉGALES DE VALEURS FONCIÈRES

Il est proposé par M. le conseiller Fabien Provost et résolu.

Que le conseil de la municipalité d'Huberdeau appui la résolution 4933-09-2008 de la Municipalité de St-Faustin-Lac-Carré demandant au Premier ministre du Québec, Monsieur Jean Charest et à la Vice-Première ministre et Ministre des Affaires municipales et des Régions, Madame Nathalie Normandeau, de revoir les critères servant à déterminer la valeur foncière des immeubles afin d'éliminer les grandes inégalités et de trouver des mesures permettant aux personnes touchées par le problème de demeurer dans leur résidence.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
DONNÉE À HUBERDEAU LE 2 JUIN 2009.

Guylaine Maurice
Directrice générale/secrétaire-trésorière.